



Quel terrain possible pour construire un gîte

Par **corinne**, le **06/07/2008 à 16:14**

Bonjour, rnest il possible de construire un gîte (ecogîte) sur un terrain agricole ou une foret sans être agriculteur. Si non quel genre de terrain puis je acheter pour construire mon gîte éco
???rnMerci pour vos reponses

Par **leforumimmo**, le **07/07/2008 à 12:16**

Bonjour,rnrnDans un secteur avec document d'urbanisme, la construction d'un gîte sera autorisée (sous réserve des dispositions de ce document) sur un terrain en zone U.rnrnDans un secteur sans document d'urbanisme, le gîte sera soumis à la règle de constructibilité limité (RCL) qui autorise les constructions seulement dans les parties déjà urbanisées de la commune. En dehors de cette zone, le projet devra faire l'objet d'une autorisation exceptionnelle par le conseil municipal du fait du caractère "utile" du projet pour la commune (permette le maintien ou la création d'une activité économique...). Cependant cette dernière solution est soumise au contrôle du préfet.

Par **Mogettes**, le **09/07/2008 à 11:27**

Bonjour,rnrnSans la connaissance précise du droit applicable au terrain et de son environnement, c'est difficile de répondre.rnrnCependant, dès lors que que le projet doit s'implanter dans un secteur agricole ou naturel, je suis très réservé sur sa faisabilité ; le dépôt d'une demande de certificat d'urbanisme pourrait mieux cerner ce point.